

D.2019.07.03.4.11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Juillet 2019

4 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES
4.11 – COMPATIBILITE PLU/PDU : AVIS SUR LE PROJET DE REVISION PLU DE LA COMMUNE DE RAMONVILLE SAINT-AGNE

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel		X (M. Briand jusqu'au point 9.4)	X (a/c du point 10)
BRIAND Sacha	X	X (M. Chollet a/c du point 10)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X (du point 1.1 au point 4.12 et du point 9.1 au point 9.4)	X (M. Grass a/c du point 5.1 jusqu'au point 8.9 et a/c du point 10)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X	X (M. André a/c du point 1)	
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190705-20190703-4-11D-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

1) Cadre législatif

Le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Ramonville Saint-Agne, membre de la communauté d'agglomération du Sicoval, a été arrêté par délibération du 13 juin 2019 et transmis pour avis sous trois mois aux personnes publiques associées, courrier daté du 14 juin 2019 et enregistré par Tisséo Collectivités le 18 juin 2019.

Consulté en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités, en charge du suivi et de la mise en œuvre du PDU, Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme, en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU et de la structuration du réseau de transports en commun urbain existante et à venir.

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine étant approuvé depuis le 7 février 2018, le PLU de la commune de Ramonville Saint-Agne doit être compatible avec les orientations générales et permettre la déclinaison opérationnelle de la stratégie mobilités et du plan d'actions associé.

2) Synthèse du projet de révision du PLU de Ramonville Saint-Agne

La commune connaît une croissance démographique de 4% depuis 2009, portant le nombre d'habitants à près de 14 000 en 2015.

Afin d'accompagner la croissance de la population et les évolutions du territoire, le PLU a fait l'objet d'une révision générale pour assurer un urbanisme harmonieux, durable, cohérent et coordonné avec celui de l'agglomération toulousaine.

Dans cette perspective, le PADD traduit les orientations de la révision du PLU autour de trois axes majeurs :

- Inscrire la commune dans la dynamique de la métropole.
- Concilier dynamique métropolitaine et équilibre local.
- Garantir un cadre de vie urbain de qualitatif et durable.

Toutefois, à la lecture des différents documents constituant le dossier de révision, Tisséo Collectivités souligne l'absence d'implication de la compatibilité du projet de révision du PLU de Ramonville Saint-Agne vis-à-vis du PDU de la grande agglomération toulousaine, notamment dans la pièce « articulation plans programmes ».

Politique d'organisation urbaine :

Localisée en première couronne de l'agglomération toulousaine, la commune de Ramonville Saint-Agne est inscrite dans sa totalité en « Ville Intense » définie dans le SCoT de la grande agglomération toulousaine. Elle a pour objectif de contribuer à l'accueil de la croissance démographique de l'agglomération.

Le PLU contient les objectifs suivants :

- Accueillir à l'horizon 2030 près de 3 500 habitants supplémentaires en référence à la population de 2015.
- Réduire le desserrement des ménages observé sur le territoire et passer de 2 personnes/ménage à 2,2 personnes par ménage.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190705-20190703-4-11D-
DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

- Assurer une production de logements suffisante et de qualité pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures.
- Répondre à la diversité des besoins sectoriels non satisfaits sur le territoire.
- Réduire le phénomène de vacance dans l'habitat et poursuivre les actions en faveur du renouvellement urbain (reconstruire la ville sur elle-même).

En lien avec le projet de connexion ligne B et la desserte de la commune par le Linéo 6 et par les lignes de bus circulant sur l'axe de l'avenue Tolosane, le PLU se fixe des objectifs de densification sur ces corridors.

Plusieurs OAP témoignent de la cohérence urbanisme mobilité :

- Un renouvellement urbain du noyau villageois le long de l'avenue Tolosane, en faveur du développement durable et de la transition énergétique, avec une densification des espaces urbains situés en partie « Ville Intense » le long de l'axe de transport en commun du centre-ville et du TCSP RD 813.
- L'opération de démolition – reconstruction du quartier Maragon – Florallies, incluant une programmation de près de 580 logements en plusieurs phases.
- L'opération « métro » au pôle d'échanges multimodal de Ramonville.

Politiques de mobilités :

La question des déplacements est un enjeu du projet de révision du PLU, la commune étant desservie par le Linéo 6 et par plusieurs lignes en son centre-ville et sur les quartiers Ouest. Elle bénéficie par ailleurs de la desserte métro de la ligne B, avec le pôle d'échanges multimodal de Ramonville. Afin de favoriser le report modal, le PLU cible, au-delà de l'usage des transports en commun et des modes actifs, une politique de gestion de la circulation automobile accompagnée par une réflexion globale sur le stationnement.

Les objectifs poursuivis dans le cadre la révision du PLU visent à :

- Veiller à un partage plus sûr de la voirie entre les différents modes de déplacements notamment en multipliant les espaces de circulation apaisés en zone urbaine (zones 30).
- Aménager des itinéraires continus et sécurisés en connexion avec les pôles d'échanges et les transports en commun.
- Raccorder les itinéraires doux sur un réseau général d'agglomération – Réseau Express Vélo (en lien avec le schéma directeur cyclable et piéton d'agglomération réalisé sous le pilotage de Tisséo-Collectivités).
- Permettre le franchissement des coupures urbaines par la création de nouveaux parcours piétons - cycles et d'aménagements spécifiques (plateaux, carrefours à feux, etc.).
- Privilégier le partage modal des voiries et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Accompagner le développement du réseau de transports en commun en réorganisant les déplacements automobiles notamment autour des espaces centraux (confortement du nouveau plan de circulation autour de la place Marnac).
- Anticiper l'arrivée de l'extension de la ligne de métro (3ème ligne de métro – Connexion Ligne B) et les besoins de stationnements associés.
- Désenclaver et améliorer l'accessibilité du territoire (Coteaux Nord et Port Sud notamment) par la multiplication des liaisons inter-quartiers.
- Encourager la fluidité des liaisons et des échanges entre les différents quartiers résidentiels.
- Hiérarchiser les voies urbaines en prenant en compte la vie locale et les déplacements par les modes alternatifs à la voiture.
- Assurer une cohérence entre l'offre en stationnement et le développement du réseau de transports en commun (Réseau Linéo, métro et 3ème ligne de métro).

La commune de Ramonville-Saint-Agne est également dotée d'un Schéma Directeur Piétons - Cycles qui matérialise les réseaux mixtes (piétons-cycles), les bandes cyclables, les réseaux piétonniers existants, les espaces de stationnement vélos, les arrêts de bus et le terminus de la ligne B du Métro. Pour s'inscrire pleinement dans le Projet Mobilités 2020-2025-2030, la commune a précisé dans une OAP spécifique « OAP Trame Verte et Bleue Canal du Midi Modes Doux » les principes de cheminements doux à conforter et à créer pour assurer un maillage intégral du territoire. Ces principes concernent la poursuite du réseau doux existant et les projets de passerelles piétons-cycles sur le Canal du Midi pour assurer une transversalité des déplacements Est-Ouest.

3) Avis de Tisséo Collectivités

Tisséo Collectivités note que le projet de révision du PLU de Ramonville Saint-Agne s'inscrit dans les orientations générales du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine :

Levier du report modal – transports en commun et intermodalité :

- Volonté de favoriser l'usage des différents services de transports en commun.
- Amélioration du PEM de Ramonville.

Levier du report modal – modes actifs et partage de l'espace public :

- Développement des réseaux piétons et cyclables vers les équipements structurants et publics, entre les différents quartiers, également en connexion vers le réseau Tisséo.

Levier de la cohérence urbanisme mobilité :

- Densification du territoire urbanisé desservi ou allant être desservi par le réseau Tisséo.

Levier de l'organisation des réseaux et des stationnements :

- Sécuriser les déplacements et traiter les entrées de ville.
- Gérer la circulation automobile et organiser le stationnement en lien avec la desserte des quartiers.

Au-delà de ces éléments généraux, Tisséo Collectivités note que le projet de révision du PLU de Ramonville Saint-Agne anticipe sur la dynamique urbaine qui va se mettre en place dans les secteurs desservis par le projet Connexion ligne B.

Toutefois, Tisséo Collectivités rappelle que les articles L.131-4 à L.131-7 du code de l'urbanisme imposent aux PLU d'être compatibles avec plusieurs plans et programmes de rang supérieur, dont les SCoT ainsi que les plans de déplacements urbains (PDU) prévus à l'article L. 1214-1 du code des transports.

Aussi, cette compatibilité doit être explicitée au rapport de présentation dans la pièce « Articulation plans programmes » au regard du SCoT et du PDU. Ce qui n'est pas le cas.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DIT que les orientations du projet de révision du PLU de Ramonville Saint-Agne sont compatibles au Projet Mobilités 2020.2025.2030.

ARTICLE 2 : SOULIGNE la nécessité d'explicitier le rapport de compatibilité PLU-PDU au rapport de présentation.

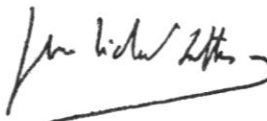
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Maire de Ramonville Saint-Agne pour notification.
- à Monsieur le Président du Sicoval pour information.
- à Monsieur le Président du SMEAT pour information.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Michel LATTES', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES